

*Assemblée Générale
Ordinaire*

10 juin 2016

afnic

Le 10 juin 2016 à 10h30, les adhérents de l'Afnic se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de l'hôtel Mercure Paris Gare Montparnasse, 20 rue de la Gaîté 75014 Paris.

La convocation à la séance, comportant l'ordre du jour, avait été adressée le 12 mai 2016 par voie électronique à tous les adhérents.

La date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les documents de travail étaient consultables dans l'espace réservé aux adhérents sur le site web de l'Afnic.

Ordre du jour

1. Ouverture par le Président
2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur
3. Rapport d'activité 2015
4. Présentation des comptes annuels
5. Rapports du commissaire aux comptes
6. Approbation des comptes de l'exercice 2014 et affectation du résultat
7. Fondation Afnic pour la Solidarité Numérique
8. Election des administrateurs représentants des Bureaux d'enregistrement, des utilisateurs, et des membres correspondants internationaux

Présents

En entrant en séance, chaque adhérent a signé une feuille de présence, consultable au service vie associative de l'Afnic.

66 membres étaient présents ou représentés dont 62 habilités à prendre part aux votes :

1 membre fondateur, représenté par 2 administrateurs de l'Afnic :

1. INRIA, représenté par M. Emmanuel SARTORIUS
2. INRIA, représenté par M. Luc SACCAVINI

27 membres bureaux d'enregistrement (BE) :

1. 1&1 INTERNET AG, représenté par M. Thomas KELLER, ayant donné mandat à M. Frédéric GUILLEMAUT
2. 4X SAS, représenté par M. Tristan COLOMBET
3. AMEN, représenté par M. Davide GALASTRI, ayant donné mandat à Mme Séverine ASSOUDOUNIAN



4. ALIENOR.NET, représenté par Mme Agnès PASSAULT, ayant donné mandat à M. Eric LANTONNET
5. CONNECTION SAS, représenté par M. Thierry WILHELM, ayant donné mandat à M. Jean-Benoît RICHARD
6. DATAXY, représenté par M. Bernard DULAC, ayant donné mandat à M. Tristan COLOMBET
7. DOMAINIUM, représenté par M. Philippe FRANCK
8. EPISTROPHE, représenté par M. Philippe BATREAU
9. EURODNS, représenté par M. Luc SEUFER, ayant donné mandat à Mme Séverine ASSOUDOUNIAN
10. FRENCH CONNEXION, représenté par M. Syamak BAVAFa, ayant donné mandat à Mme Sylvie DESTENAVE
11. GANDI, représenté par M. Stephan RAMOIN, ayant donné mandat à M. Eric LANTONNET
12. GIP RENATER, représenté par M. Patrick DONATH, ayant donné mandat à Mme Sophie JEAN-GILLES
13. HOSTEUR SARL, représenté par M. Laurent ESCART
14. IKOULA, représenté par M. Réda BELAOUIZDAD, ayant donné mandat à M. Alain CLOSSON
15. NAMEBAY, représenté par M. Eric LANTONNET
16. NAMESHIELD, représenté par M. Jean-Paul BECHU, ayant donné mandat à M. Alain CLOSSON
17. NETIM, représenté par M. Bruno VINCENT
18. NEYRIAL CENTRE FRANCE, représenté par M. Jean-Michel NEYRIAL, ayant donné mandat à M. Tristan COLOMBET
19. NORDNET, représenté par M. Francis PIET, ayant donné mandat à Mme Sophie JEAN-GILLES
20. ONE2NET, représenté par M. Pierre GEOFFROY
21. ONLINE SAS, représenté par M. Jean-Claude MICHOT, ayant donné mandat à Mme Virginie NAVAILLES
22. ORANGE, représenté par M. Matthieu DEVAUX, ayant donné mandat à Mme Sophie JEAN-GILLES
23. ORDIPAT, représenté par M. Olivier BARLOY, ayant donné mandat à Mme Sylvie DESTENAVE
24. OVH, représenté par M. Henryk KLABA, ayant donné mandat à M. Rémi LOISEAU
25. SAFEBRANDS, représenté par M. Frédéric GUILLEMAUT
26. SFR, représenté par M. Serge RIBEIRO, ayant donné mandat à M. Alain CLOSSON
27. VIADUC, représenté par Mme Céline BOUTIN

7 membres utilisateurs, personnes morales :

1. AGENCE D'ATTRACTIVITE D'ALSACE, représentée par M. Benjamin LOUIS (non votant)
2. ASSOCIATION E-SENIORS, représentée par Mme Monique EPSTEIN, ayant donné mandat à Mme Anne-Marie BACHOLLET
3. ASSOCIATION WWW.BZH, représentée par M. David LESVENAN
4. BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, représentée par Mme Marie CHOULEUR, ayant donné mandat à Mme Annick LE FOLLIC
5. CCI DE BREST, représentée par M. Franck BELLION, ayant donné mandat à M. David LESVENAN
6. CIGREF, représenté par M. Jean-François PEPIN, ayant donné mandat à M. Sébastien BACHOLLET
7. ISOC France, représenté par M. Nicolas CHAGNY, ayant donné mandat à M. Matthieu CAMUS

10 membres utilisateurs, personnes physiques :

1. M. Sébastien BACHOLLET
2. M. Sourakatou BIAOU, ayant donné mandat à Mme Anne-Marie BACHOLLET
3. M. Richard COFFRE, ayant donné mandat à M. Sébastien BACHOLLET
4. Mme Julie LAURENT-LEDOUX (non votant)
5. M. Benjamin LOUIS
6. M. Abdel M'CHATET (non votant)
7. M. Mathieu PITTE
8. Mme Elisabeth PORTENEUVE
9. Mme Rina SINGER, ayant donné mandat à M. David-Irving TAYER
10. M. David-Irving TAYER

1 membre d'honneur (non votant) :

1. Mme Annie Renard

19 membres correspondants du Collège international :

1. AGNIC, représenté par M. Famo YOULA
2. ARCEP Burkina Faso, représenté par M. Serge Roland SANOU
3. ARTCI, représenté par M. Serge Patrick GHANSAH-GNONKOTO
4. CAMTEL, représenté par M. Oumarou MOUNPOUBEYI



5. CDNIC, représenté par M. Chris Kamukoko TSHIMANGA
6. CNI, représenté par M. Félix NDAYIRUKIYE
7. CENTRE RESAUTIC, représenté par M. Nicolas Raft RAZAFINDRAKOTO
8. COMORES TELECOMS, représenté par M. Hadji MMadi ALI
9. COMMUNICATION AND INFORMATION INSTITUTE, représenté par M. Vojo SPAHIU
10. IT-NUM, représenté par M. Wilfried QUENUM
11. INPHB, représenté par M. Souleymane OUMTANAGA
12. NATIONAL INFORMATION TECHNOLOGY AGENCY, représenté par M. Eric AKUMIAH
13. NIC MADAGASCAR, représenté par M. Lala ANDRIAMAMPIANINA
14. NIC MAURITANIE, représenté par M. Ahmedou OULD HAOUBA
15. NIC SENEGAL, représenté par M. Alex CORENTHIN
16. NV CONSULTING, représenté par M. Victor NDONNANG, ayant donné mandat à M. Oumarou MOUNPOUBEYI
17. SAN, représenté par M. Agim CAMI
18. SECNET, représenté par M. Janvier NNGOULAYE, ayant donné mandat à M. Oumarou MOUNPOUBEYI
19. SOTEL TCHAD, représenté par M. Koumde ALBECHIR DJEKALE

Assistaient également à l'assemblée générale :

- ✓ M. Christophe RAMBEAU, Commissaire aux comptes, AUDIT France
- ✓ AFNIC :
 - ✓ M. Pierre BONIS, directeur général adjoint
 - ✓ Mme Clémence DAVOUST, responsable événementiel
 - ✓ Mme Pascale GATTI, directrice administrative et financière
 - ✓ M. Régis MASSE, directeur technique
 - ✓ M. Julien NAILLET, directeur de la communication
 - ✓ Mme Virginie NAVAILLES, responsable des services aux membres
 - ✓ M. Mathieu WEILL, directeur général

Compte-rendu

1. Ouverture par le président

L'assemblée générale ordinaire étant régulièrement constituée, le Président M. Emmanuel Sartorius ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux participants dernièrement arrivés et annonce l'ordre du jour.

2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur

Mme Virginie Navailles, responsable des services aux membres et M. Alex Corenthin, membre du collège international, sont respectivement désignés secrétaire de séance et scrutateur.

3. Rapport d'activité 2015

Mathieu Weill souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence. L'animation de la communauté de ses membres est très importante pour l'Afnic. Il se félicite de la large participation, signe de la vitalité de l'Association.

Il présente les grandes lignes de l'année 2015, année importante où l'Afnic avait des résultats à montrer après un long cycle d'investissement pour le lancement des nouveaux gTLD.

Au niveau de l'Association, il y a eu des travaux importants au niveau du conseil d'administration tels que l'actualisation des statuts et la baisse des tarifs d'adhésion pour les bureaux d'enregistrement suite à des discussions en comités de concertation. Tous les administrateurs se sont largement impliqués. Il y a parfois absence d'accord mais le débat est serein, direct et constructif au sein du conseil sur le futur de l'Association. Des travaux ont également eu lieu au sein du conseil et des comités de concertation sur la vision du .fr à long terme. Ce point sera développé ultérieurement.

La croissance reste positive à plus de 3%, supérieure à la moyenne européenne, bien qu'en décélération. Ce chiffre est conforme aux prévisions. La croissance est principalement due à un taux de renouvellement élevé. La baisse des taux des nouveaux enregistrements est un point de vigilance. Le .fr reste dynamique, encouragé par la campagne Réussir-en.fr mais le produit nom de domaine arrive à maturité.

Réussir-en.fr a consisté au lancement d'une box avec une communauté d'acteurs et de partenaires qui offrent des solutions et une newsletter aux petites entreprises et aux jeunes. Un ensemble d'initiatives ont vu le jour autour de la campagne et ont été présentées le 9 juin à l'Afnic Forum.



Des nouveaux services en .fr ont été lancés en 2015 : les enregistrements à 1 et 2 caractères, les enregistrements multi années fin juin et l'open data du .fr en fin d'année, une évolution importante car les usages de ces données est un enjeu important pour de nombreux acteurs. Des attentes très fortes sont exprimées également par les utilisateurs.

2014, des travaux de fond ont été réalisés pour les gTLD. En 2015, les grandsancements ont eu lieu. Fin 2015, 13 extensions étaient en production. Elles sont 14 à date. Il y a eu 3 abandons de projets depuis les dépôts de dossiers : .aquitaine suite à la réforme territoriale, .banque et .canal+. Les géoTLD sont bien lancés et doivent entretenir leur communauté. Les projets pour les marques commencent à se mettre en œuvre concrètement. MMA a présenté ses projets pionniers mondiaux lors de l'Afnic forum. Avec près de 70 000 noms de domaine, l'Afnic se place au 12^{ème} rang mondial des registres back-end techniques.

2015 a également été marquée par une forte activité sur la gouvernance avec un comité de concertation spécial, l'organisation de la conférence française sur le 10^{ème} anniversaire du SMSI. Mathieu Weill s'est également fortement impliqué dans les travaux de réforme de l'ICANN sur la transition des fonctions IANA. Le 9 juin les propositions ont fait l'objet d'un avis très favorable par l'administration Obama. Les réformes ont donc de bonnes chances d'être mises en œuvre. Cela constituerait un changement majeur qui permettrait que le gouvernement n'est plus le droit, par exemple, de mettre un veto sur une modification du .fr, et historique car les projets de transition ont débuté dès 1998.

Pour finir, 2015 a vu le lancement très attendu de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique pour laquelle l'Afnic reverse 90% des bénéfices du .fr. La dotation était de 1,4 M€ en 2014. Sous réserve d'approbation des comptes, elle atteindrait près de 4 M€ sur l'ensemble du mandat .fr de l'Afnic. Le 1^{er} appel à candidatures a été lancé. Pierre Bonis en parlera plus amplement ultérieurement. Les bénéfices seront collectifs pour l'Afnic et ses membres.

Pour 2016, l'enjeu principal est d'être prorogé comme office d'enregistrement du .fr. Une consultation publique a été ouverte par le gouvernement le 7 juin pour une durée de 30 jours. Mathieu Weill encourage chacun à faire part de ses réflexions, commentaires et suggestions sur le bilan du mandat de l'Afnic mais aussi sur les suites à donner. A la fin de cette consultation, l'Etat décidera soit de proroger directement l'Afnic, soit de publier un nouvel appel à candidatures. Tous les membres de l'Afnic ont un rôle à jouer pour faire valoir ce qu'est l'Afnic, à contribuer constructivement. L'Afnic sera très à l'écoute des contributions quand elles seront publiées après la consultation. Elle publiera sa propre contribution principalement centrée sur son propre bilan sur son site.

L'objectif de retour à la rentabilité atteint en 2015 est à confirmer en 2016.

L'excellence opérationnelle reste un enjeu pour 2016, c'est-à-dire continuer à améliorer la façon de travailler, à maîtriser les coûts, optimiser le temps sur activités historiques pour déployer les forces sur de nouvelles activités. En tant qu'association, l'Afnic ne peut pas financer le développement de nouvelles activités par des levées de fonds ou des emprunts. Des ressources doivent par conséquent être générées par de la croissance, mais cette



dernière ralentit, soit par des gains de productivité internes. L'Afnic a été reconnue pour son excellence l'an dernier et poursuit ses efforts.

Le dernier objectif 2016 porte sur la présence en ligne, fruit du travail stratégique conduit en 2015 afin de prendre en compte un certain nombre de changements dans l'environnement de l'Afnic et établir un équilibre et une complémentarité avec ses activités historiques. Cet objectif est lié au retard des TPE et PME françaises sur la présence en ligne. Environ 1 million d'entre elles ne sont pas en ligne, ce qui classe la France au 24^{ème} rang européen, une place totalement déconnectée de ce que peut et doit faire la France. Il s'agit d'un enjeu d'intérêt général pour les utilisateurs individuels et les entreprises, les bureaux d'enregistrement en termes de part de marché à conquérir et également pour l'Etat puisqu'il s'agit du 1^{er} sujet de travail qui a été confié au conseil national du numérique.

Ce sujet est à l'intersection des enjeux et des attentes de tous les membres de l'Afnic. L'Association doit y contribuer en relation avec d'autres. Les échanges ont été riches lors de l'Afnic Forum. Il est essentiel de trouver la bonne approche et pédagogie auprès de ces cibles pour qui la place du nom de domaine vient dorénavant en fin de parcours après une page Facebook, un réseau social, du référencement et un site Internet si leur dispositif fonctionne. La valeur du nom de domaine reste forte sur sa capacité d'identification et à créer une fidélité client. La variété de choix offerte par les gTLD était attendue, tout comme l'indépendance des plateformes qui permet la migration et donc une agilité dans le référencement. Les utilisateurs ne sont plus liés à une plateforme.

Un participant confirme l'intérêt des bureaux d'enregistrement sur le sujet de l'indépendance des plateformes. Les clients ne se rendent pas toujours compte de l'implication que peut avoir la saisie de données parfois personnelles sur les plateformes et réseaux sociaux. L'information sur ces sujets est à développer.

Un autre participant ajoute que le taux d'équipement en site des TPE/PME est intéressant mais le vrai enjeu est de connaître l'utilisation qui est faite de ces sites.

Mathieu Weill répond qu'effectivement l'une des 1^{ères} actions à engager est de collecter des informations de terrain sur ce passage en ligne. Il existe un vrai manque de données utiles, que l'Afnic souhaite mutualiser et qui seraient précieuses pour chacun : association professionnelle, CCI, bureau d'enregistrement, utilisateur, etc.

4. Présentation des comptes annuels

Pascale Gatti présente les chiffres 2015. Le fait marquant de l'année est le retour à la rentabilité avec un résultat comptable de 316 000€. Ce résultat a été atteint grâce à une augmentation de 700 K€ du chiffre d'affaires et surtout grâce à une forte réduction des coûts de 500 K€ par rapport à 2014.

La forte réduction des coûts est due à la poursuite des efforts en interne d'excellence opérationnelle appliquée aux achats dès 2013, ainsi qu'à la fin des investissements pour le



déménagement et la mise en production des gTLD. Les gTLD restent déficitaires mais les coûts sont mieux maîtrisés et leur retour à l'équilibre est un objectif.

Les investissements se poursuivent sur les infrastructures. Les coûts informatiques restent élevés mais ils passent en 2015 en charges opérationnelles donc n'apparaissent plus dans les investissements. La masse salariale a été sa taille critique depuis 2014. Les charges de personnel sont contenues, en ligne avec le marché et le chiffre d'affaires de l'Afnic.

Les fonds associatifs retrouvent un bon niveau permettant de couvrir 11 mois de charges de personnel et de loyers.

Pour résumer, l'année 2015 témoigne d'une croissance du .fr, de la montée en puissance des gTLD et de l'engagement de chaque collaborateur dans l'excellence opérationnelle. La performance est mise au service des clients et des utilisateurs et permet de contribuer à la solidarité numérique à travers la Fondation.

5. Rapport du commissaire aux comptes

Cf. le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos au 31/12/2015 publié sur le site Internet de l'Afnic :

<https://www.afnic.fr/fr/mon-afnic/mes-documents/vie-associative/assemblee-generale/documents-preparatoires-4.html>

Le commissaire aux comptes, Monsieur Christophe Rambeau, certifie que les comptes annuels 2015 :

- | | |
|---|------------------|
| ✓ Bilan totalisant | 21 005 268 euros |
| ✓ Compte de résultat, faisant apparaître un excédent de | 316 097 euros |

sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Afnic à la fin de cet exercice.

Monsieur Christophe Rambeau informe l'Assemblée générale des conclusions du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L612-6 du Code du Commerce.

Monsieur Mathieu Weill, directeur général de l'Afnic, est administrateur de la société Netnod, fournisseur de l'Afnic. Le montant pris en charge au cours de l'exercice est de 936 000 couronnes suédoises soit 125 624,75 euros. Le commissaire aux comptes a vérifié la concordance des informations données avec les documents de base dont elles sont issues.

Un administrateur remercie l'ensemble des équipes sur les résultats qui sont encourageants et, en particulier, Pascale Gatti. Cette dernière associe son équipe à ce résultat. Le Président exprime également ses remerciements à l'équipe comptable mais aussi au comité finances et gestion des risques.

6. Approbation des comptes de l'exercice 2015 et affectation au compte « autres réserves FDR »

Conformément aux statuts, l'assemblée générale délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Approbation des comptes de l'exercice 2013 :

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies oralement approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été présentés. Elle donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Affectation au compte « autres réserves FDR » :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- ✓ D'affecter au compte « autres réserves FDR » le résultat déficitaire de 188 494 euros.*

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7. Fondation Afnic pour la Solidarité Numérique

Pierre Bonis rappelle que 2015 a été l'année de la mise œuvre concrète de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique. Un 1^{er} Comex s'est réuni en juin 2015. La Fondation s'est ensuite dotée d'une équipe d'experts à l'automne pour commencer à préparer les appels à projets. Le comité exécutif est composé de 6 représentants de l'Afnic : Lala Andriamampianina, David-Irving Tayer, Eric Lantonnet, administrateurs ; Emmanuel Sartorius, Président du Conseil d'administration ; Marine Chantreau, DAF adjointe ; Mathieu Weill, directeur général et de 3 personnes qualifiées : Jean-Michel Hubert, Président du Comex de la Fondation, Jean Pouly et Florence Presson.

L'équipe de travail opérationnelle est composée d'Isabel Toutaud, directrice juridique de l'Afnic et de Denis Pansu, coordinateur des appels à projets, créateur des Carrefours des Possibles. Ils sont appuyés par une équipe de 3 experts pour l'analyse des projets remis.

Le 1^{er} appel à projet a été lancé en mars 2016 sur les thèmes :

- ✓ Formation pour le développement d'un Internet solidaire
- ✓ Transformation des organisations et des lieux
- ✓ Numérique au service des transformations sociétales
- ✓ Numérique pour renforcer la cohésion sociale
- ✓ Numérique au cœur de la transformation des mécanismes de solidarité



227 dossiers ont été reçus en un peu plus d'un mois. La Fondation a atteint son objectif de toucher les acteurs de terrain puisque plus de 200 associations ont répondu, mais aussi des acteurs de l'économie sociale et solidaire et 2 établissements publics.

Les 1^{ers} projets soutenus seront annoncés très prochainement. Ces projets étaient les plus aboutis et immédiatement subventionnables car il n'y a pas de travail d'accompagnement à faire, ni de discussions à avoir sur la solidité du business model.

L'équipe d'experts va mener un travail de fond sur les 220 dossiers restants d'ici au mois de novembre, aller à la rencontre des porteurs de projets pour les faire se rencontrer et peut-être mutualiser leurs projets pour qu'ils aient plus d'impact. Toutes les informations et le détail de l'appel à projets sont disponibles sur le site www.fondation-afnic.fr.

Un participant demande quels sont les montants alloués par projet. Pierre Bonis répond qu'il n'est pas au Comex et ne dispose pas de ces éléments mais il serait difficile de financer des projets à moins de 2 000 € au vu des temps et coûts d'instruction des dossiers et, à l'opposé, des projets excédant 200 000 € limiteraient drastiquement le nombre de projets que la Fondation serait en capacité de soutenir par rapport à sa dotation globale. L'objectif est de soutenir un maximum de projets sur l'ensemble du territoire.

Le Président ajoute que la Fondation est dans sa phase de lancement. Le Comex met en place sa méthode de travail. Le Comex se félicite du succès du 1^{er} appel à projets. Ce qui permet d'avoir une idée du type de projets candidats et des montants demandés et de construire une jurisprudence.

Un autre participant demande si certaines thématiques ont fait l'objet de plus de demandes que d'autres. Mathieu Weill répond qu'il n'y a pas d'absence majeure sur une thématique. En revanche aucun dossier n'a été reçu de certaines régions. Cela fera partie du bilan du 1^{er} appel à candidatures de voir où sont les attentes et sur quels types de projets.

Le Président souligne le travail accompli par Isabel Toutaud et Denis Pansu.

8. Election des administrateurs représentants des Bureaux d'enregistrement, des Utilisateurs et des membres correspondants internationaux

Georges Fischer donne lecture du compte-rendu du comité de validation des candidatures composé de lui-même en qualité du président, Frédéric Guillemaut, représentant élu et Geoffroy Hermann, administrateur nommé.

Le comité a reçu 9 candidatures. Tous les candidats bureaux d'enregistrement ont présenté des dossiers complets, les candidatures sont considérées comme recevables.

Il en a été de même pour les 3 candidatures des utilisateurs et de Lala Andriamampianina, candidat pour le collège international.

Le comité a analysé les déclarations d'intérêt des candidats. Des échanges de courriels ont eu lieu avec les candidats quand nécessaire pour clarifier et/ou compléter les déclarations d'intérêts. Tous ont fournis les informations complémentaires, à l'exception du bureau d'enregistrement Namebay à qui il a été demandé d'ajouter sur sa déclaration le fait que le

groupe Nameshield, auquel il est affilié, commercialise des solutions de back-end technique en concurrence directe de l'Afnic. Cette mention n'a pas été ajoutée dans la déclaration avant publication. Il a également été demandé à 4X de donner des précisions sur la nature de ses activités qui avait été formulée en termes très techniques.

Les candidats prennent la parole quelques minutes pour exprimer leur motivation et intentions en cas d'élection.

Pour le collège bureaux d'enregistrement, NAMEBAY représenté par Eric LANTONNET, a été élu au 1^{er} tour pour un mandat de 4 ans avec 18 voix sur 27 votants et 4X, représenté par Tristan COLOMBET, a été élu au 2nd tour pour un mandat de 2 ans avec 10 votes sur 26 votants.

Pour le collège utilisateurs, Sébastien BACHOLLET a été élu au 1^{er} tour pour un mandat de 4 ans avec 11 voix sur 15 votants et Benjamin LOUIS a été élu au 2nd tour pour un mandat de 2 ans avec 8 votes sur 15 votants.

Pour le collège international, NIC MADAGASCAR, représenté par M. Lala ANDRIAMAMPIANINA est élu au 1^{er} tour pour un mandat de 3 ans avec 18 voix pour 18 votants.

Le Président remercie les membres sortants du conseil pour leur implication et félicite les élus. Il remercie également les candidats et les participants à l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Fait à Saint-Quentin-en-Yvelines, le 10 juin 2016.

Emmanuel SARTORIUS
Président de l'Afnic

Second signataire
membre de l'Afnic

Virginie NAVAILLES
Secrétaire de séance